

TÉLÉVISION LORIS POURSUIT SON AVENTURE SUR TF1

Il brille à The Voice

Le jeune artiste neuchâtelois Loris, tout juste 18 ans, poursuit depuis la mi-février une superbe aventure dans «The Voice», l'émission de TF1 qui découvre de nouveaux talents de la chanson. Ce samedi soir, il sera à l'écran pour une nouvelle étape de la compétition. «Pour l'instant, ce n'est que du bonheur», confie-t-il. On lui tient les pouces! → PAGE 20



YANN DEJARDIN / BUREAU 233 / ITV / TF1

L'édito

Le 15 mai, c'est à vous de décider !

LE CONSEIL COMMUNAL

Le 15 mai prochain, en plus de trois objets fédéraux et deux cantonaux, les citoyennes et citoyens de la commune de Neuchâtel sont appelé-e-s aux urnes pour se prononcer sur le changement du mode d'élection du Conseil communal. Cette votation donne à la population la possibilité de se déterminer sur la manière dont seront élu-e-s, dès les élections communales de 2024, les membres de l'exécutif: proportionnelle, comme jusqu'ici, ou majoritaire à deux tours?

Afin d'aider les citoyen-ne-s à faire leur choix, nous expliquons dans ce numéro de N+ les différences entre les deux systèmes d'élection, ainsi que le contexte politique qui a présidé à cette décision. Nous donnons aussi la parole aux partis politiques présents sur le territoire communal.

Le Conseil communal, de son côté, ne prendra pas position, car l'objet de la votation est porté par le Conseil général. Or, institutionnellement, l'exécutif est soumis au Conseil général. Il ne saurait donc donner son avis sur une décision de ce dernier, et ce d'autant plus que celle-ci fait l'objet d'un référendum obligatoire. Il serait par ailleurs peu approprié que les membres du Conseil communal disent de quelle manière elles et ils souhaitent être élu-e-s à l'avenir.

Par contre, le Conseil communal s'engage et s'engagera toujours pour que les citoyennes et citoyens aillent voter. C'est un devoir civique, mais aussi et surtout un droit, qu'une grande partie des habitant-e-s de notre pays a la chance de pouvoir exercer sur de nombreux sujets, fédéraux, cantonaux et communaux. Vous avez le droit de vote? Exercez-le! ●

Dans ce numéro

CULTURE
Avec Panart, l'art s'affiche en ville

→ PAGES 10 ET 11

PREMIERS SECOURS
Le sauvetage, l'affaire de tous

→ PAGE 13

ÉVÉNEMENT LA SEMAINE DE L'EUROPE CÉLÈBRE LES LIENS PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

Étancher sa soif de connaissances

Et si on parlait d'or bleu ?

Pour sa quatrième édition, la Semaine de l'Europe prend le thème de l'eau comme fil conducteur. Du 5 au 15 mai, une grande variété de spectacles, animations, conférences et visites emmènera le public des fontaines aux réservoirs souterrains, des musées aux théâtres, de tables rondes en fêtes populaires, pour explorer ensemble cette ressource vitale commune à notre humanité.

Événement unique en Suisse par sa forme et son ampleur, la Semaine de l'Europe mobilise, cette année, pas moins de 40 acteurs institutionnels, associatifs et culturels qui déclineront le thème de l'eau de mille et une manières: l'approche artistique et culturelle sera bien présente avec par exemple «Opa» de Mélina Martin au Théâtre du Pommier, «If... une odyssée verte» aux Jeunes-Rives et «L'Éfondre-monde» qui voguera entre la place des Halles, le quartier des Acacias et le port de Serrières.

CÉLÉBRER L'OUVERTURE HUMANISTE AU MONDE

Dans cette édition baptisée «Les villes d'Europe et l'eau», l'approche réflexive sera aussi au rendez-vous avec des conférences de Célia Sapart, Ricardo Petrella et Peter Sloterdijk, proposées par le Muséum d'histoire naturelle et le Club 44, qui aborderont notamment le changement climatique ou la privatisation de l'eau. L'Université de Neuchâtel organise un café scientifique traitant des effets des changements climatiques en lien avec l'eau et une table ronde sur l'accès à l'eau en temps de crise, une problématique d'actualité avec la guerre en Ukraine.

Pour Thomas Facchinetti, président de la Ville de Neuchâtel, qui organise la Semaine de l'Eu-



Que d'eau ! La Semaine de l'Europe permettra d'épancher sa soif de connaissances et de rencontres hors frontières.

rope en partenariat avec la Maison de l'Europe transjurassienne (MET), cette pléiade de manifestations vise précisément à s'ériger contre les divisions et l'égoïsme du repli sur soi: «L'irruption dramatique d'une guerre sur le sol européen rend encore plus nécessaire à mes yeux la tenue d'événements rappelant les enjeux de liberté, de paix et d'ouverture humaniste au monde, sans oublier le respect de la biodiversité.»

L'ouverture de la Semaine de l'Europe est fixée au 5 mai, date anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe, un organisme garant des

«Y'a le feu au lac !»

En tout, une trentaine d'événements prendront place, dont une majorité gratuite ou à petit prix, et orientés tout-public. Envie de découvrir les infrastructures souterraines qui alimentent la ville? Des visites guidées sont organisées au réservoir des Valangines, à la station de pompage de Champ-Bougin et à la Step. Les musées de la Ville de Neuchâtel sont également bien présents dans la programmation, à l'instar du Muséum d'histoire naturelle qui présentera sa nouvelle exposition «A l'eau» et proposera une soirée endiablée vendredi 13 mai, lors de la nuit des musées, intitulée «Y'a le feu au lac !»

Et parmi de nombreuses réjouissances en vue, on peut signaler une exposition de photographies «Eau, ma ville» de Jean-Jacques Kissling au Péristyle de l'Hôtel de Ville, qui se tiendra tout au long de la Semaine de l'Europe. «La MET est fière de poursuivre cette longue collaboration avec la Ville et ainsi de valoriser les liens entre Neuchâtel et le continent européen, par-delà les frontières et entre les nouvelles générations», a souligné Jacques-André Tschoumy, membre fondateur. ●

→ Programme complet: www.neuchatelville.ch/europe

droits fondamentaux dont la Suisse est membre. A 17h, une partie officielle se tiendra devant la fontaine du Lion au centre-ville de Neuchâtel, en présence des autorités de Neuchâtel et de Sansepolcro (Italie). La commune toscane, de même qu'Aarau et Besançon, villes jumelées à Neuchâtel, participent aussi à la Semaine de l'Europe avec des capsules vidéo. Et le cercle s'élargit encore cette année avec la participation de l'Alliance des Neuchâtel du monde, principalement par les villes de Newcastle upon Tyne (Royaume-Uni) et Neuburg an der Donau (Allemagne). ●

PATINOIRES UNE CENTAINE D'EXPOSANTS ET DES CONFÉRENCES JUSQU'À DIMANCHE

Le Salon de l'immobilier fait son cinéma

Après deux éditions annulées en raison de la pandémie, le Salon de l'immobilier neuchâtelois (SINE) ouvre ses portes du 27 avril au 1^{er} mai aux Patinoires sur la thématique du cinéma.

Durant 5 jours, le Salon de l'immobilier neuchâtelois transformera les Patinoires du Littoral en véritable croisière et dirigera ses projecteurs sur tous les acteurs du monde de l'immobilier. C'est en effet sur le thème du cinéma que se déroulera la dixième édition du salon, qui réunira plus de 100 exposants répartis sur 5'500 m². Les visiteurs y trouveront tous les conseils nécessaires pour réaliser le rêve d'une vie, à savoir l'achat

ou la rénovation d'un bien immobilier. Tous les corps de métiers sont représentés, du constructeur au promoteur, en passant par les acteurs du second-oeuvre (carreleurs, sanitaires, cuisinistes) ou encore les solutions de design, décoration d'intérieur, aménagements et mobiliers extérieurs. Différentes faitières sont également présentes ainsi que les prestataires de services qui conseilleront sur des solutions de financement ou d'assurances. De nombreuses conférences (attention la plupart sont sur invitation) seront organisées tout au long du salon, sur des thèmes tels que les énergies renouvelables ou la mobilité douce, et on y trouvera aussi réponse à ses questions sur l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier. L'Office cantonal du logement organisera mercredi, dans le cadre du salon,

son 3^e Forum du logement, sur le thème «Neuchâtel, vers une nouvelle attractivité?», avec la présentation de futurs projets de quartiers remarquables, en particulier à Tivoli, La Coudre et Beauregard.

GRATUIT MERCREDI APRÈS-MIDI

Le centre de la patinoire principale, transformé en «Place du Village», sera animé tous les soirs et permettra de se restaurer, le tout dans une ambiance conviviale et festive. Le SINE ouvrira ses portes le mercredi 27 avril à 14h avec une entrée gratuite cet après-midi-là. Le prix d'entrée est de 8 francs, mais de nombreux exposants offrent des entrées gratuites aux personnes qui leur en font la demande. ●

→ De plus amples informations sont disponibles sur www.sine.ch

QUARTIERS LE JEUDI, C'EST OUI AUX RENCONTRES

En effervescence un jeudi par mois

L'Association Jeudi-Oui met à l'honneur la vie locale et les commerces de proximité. A raison d'un jeudi par mois, l'un des douze quartiers du nouveau Neuchâtel se dévoile pour faire découvrir toutes ses richesses et les gens qui l'animent. Le tout accompagné d'une riche programmation artistique et culturelle.

Commerçants, artisans, restaurateurs, clubs sportifs et autres acteurs qui font vivre les quartiers de la ville sont invités à participer. La formule s'inspire des First Fridays de Bienne. «Nous avons envie de faire bouger les quartiers, et surtout de faire connaître leurs atouts et particularités», indique Arnaud Chappuis pour l'Association Jeudi-Oui. Organi-

sateur avec Stéphanie Foltran des Afterworks Suchard à Serrières, ils ont uni leurs forces avec Caroline Juillerat, qui met notamment sur pied la Balade chez l'Artisan au Neubourg. L'esprit se veut le même que dans ces événements.

Pourquoi le jeudi? Pour profiter de l'ouverture étendue des commerces jusqu'à 20h. Chaque Jeudi-Oui se déroulera entre 17h et 22h. L'idée est de proposer à chaque fois des animations culturelles et de quoi se restaurer, en plus des activités proposées par les acteurs qui le souhaitent. Retardé par la pandémie, le projet a bénéficié du soutien du Canton, via la campagne Ecoprox. «Notre dossier de candidature a été retenu et nous avons obtenu 35'000 francs. Une somme qui nous permet pour l'instant de lancer le projet mais pas encore de le pérenniser. A nous de convaincre les sponsors de proximité de soutenir nos événements», précise Arnaud Chappuis.

De Cormondrèche à Valangin

«Pour couvrir l'entier du territoire de la nouvelle commune, de Corcelles-Cormondrèche à Valangin en passant par Peseux, nous avons découpé arbitrairement le territoire en douze zones», relève Arnaud Chappuis. Les premiers événements se tiendront les 28 avril, 19 mai et 30 juin, respectivement au Neubourg, à Serrières et au Coq d'Inde. «Nous commençons par le centre-ville pour créer l'engouement et donner envie aux acteurs des autres quartiers de s'investir et de se faire connaître sous un nouveau jour».

SCÈNE POUR LES ARTISTES LOCAUX

L'Association Jeudi-Oui a pour but de faire vivre les quartiers et de dévoiler les savoir-faire qui s'y exercent. «Nous ne demandons aucune cotisation, ni pourcentage aux acteurs locaux. Nous sommes là pour leur assurer de la visibilité et faciliter le lien avec les autorités, notamment pour les demandes d'autorisations. Nous sommes également en charge de la programmation culturelle et artistique avec la volonté de donner l'opportunité aux talents locaux de se produire devant un public», explique Arnaud Chappuis. La programmation détaillée est disponible sur www.jeudi-oui.ch et régulièrement mise à jour sur les réseaux sociaux. ● AK



Rendez-vous jeudi 28 avril au Neubourg pour le premier Jeudi-Oui ! Les réjouissances auront lieu entre 17h et 22h.

VENDREDI 20 MAI



Bientôt la Fête des voisin-e-s

La Fête des voisin-e-s aura lieu vendredi 20 mai : une belle occasion d'entrer en contact avec celles et ceux qui partagent un même palier ou un même quartier.

Avec le retour du printemps et la fin des mesures sanitaires, la Fête des voisin-e-s 2022 promet d'être un beau succès! Lors de la dernière édition déjà, qui s'est tenue au mois de septembre 2021, presque 80 fêtes avaient été organisées sur le territoire communal.

Poursuivant sur cette belle lancée, le Service de la cohésion sociale invite les participant-e-s à inscrire leur fête des voisin-e-s dès aujourd'hui, pour recevoir du matériel de promotion mais aussi quelques nectars proposés par les Caves de la Ville, Neuchâtel Vins et Terroir, ainsi que du moût de chez Lavanchy vins à La Coudre. De plus, les 50 premières inscriptions recevront quelques produits du terroir à déguster: saucisse sèche, flûtes salées, biscuits...

Les participant-e-s sont invité-e-s à participer au concours #fêtemmechezvous. C'est facile, il suffit d'envoyer une photo de votre fête à l'adresse communication.neuchatel@ne.ch. Les plus originales seront publiées et des lots seront attribués par tirage au sort.

Des stands de promotion seront par ailleurs installés ce samedi matin 30 avril à Corcelles-Cormondrèche (Grand-Rue de Cormondrèche), Peseux (rue James-Paris), et au centre-ville de Neuchâtel (rue de l'Hôpital). ●

→ Informations et inscriptions des fêtes: www.neuchatelville.ch/fetedesvoisins

VOTATION COMMUNALE DU 15 MAI

Quel mode d'élection pour le Conseil communal ?

Le 15 mai prochain, les citoyen-ne-s de la Ville de Neuchâtel sont appelé-e-s à se prononcer sur un changement du mode d'élection du Conseil communal.

N+ vous propose, sur quatre pages, un résumé de cet objet et l'avis des partis politiques de la commune.

L'ESSENTIEL EN BREF

Le 15 mai prochain, les citoyen-ne-s de la Ville de Neuchâtel sont appelé-e-s à se prononcer sur un changement du mode d'élection du Conseil communal. Il s'agit de décider si l'exécutif doit être élu au système majoritaire à deux tours, ou si le système proportionnel actuellement en vigueur doit être maintenu.

Un arrêté modifiant le règlement général de la Commune (art. 87 et 88) a été adopté par le Conseil général le 8 novembre dernier et il est soumis au référendum obligatoire. Cet arrêté indique que le Conseil communal est élu par le peuple se-

lon le scrutin majoritaire à deux tours. Aujourd'hui prévaut le système de l'élection par le peuple à la représentation proportionnelle. Selon le règlement actuel, en cas de vacance de siège pendant la période administrative, le membre du Conseil communal sortant est remplacé par le premier ou la première des viennent-ensuite de la même liste. Avec le nouveau système, le membre du Conseil communal qui quitte le Conseil communal sera remplacé par un nouveau membre élu par le peuple selon le système du scrutin majoritaire à deux tours. Le Conseil général était unanime sur ce point, mais partagé sur la question du mode d'élection, majoritaire ou proportionnel.

Si l'arrêté est accepté le 15 mai prochain, les modifications des articles 87 et 88 du règlement général s'appliqueront pour la première fois à l'élection du Conseil communal de 2024.

LE CONTEXTE POLITIQUE

En 2018, trois propositions intergroupes ont été soumises au Conseil général de l'ancienne

Mode d'élection actuel : le système proportionnel

Les cinq membres du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel sont actuellement élu-e-s selon le système proportionnel. Ce système vise à attribuer à chaque liste de parti un nombre de mandats proportionnel au nombre de suffrages obtenus. Au sein de chaque liste, les mandats sont attribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. Le système proportionnel se déroule en un seul tour de scrutin.

En cas de vacance d'un siège durant la législature, le système actuel prévoit que le membre du Conseil communal quittant ses fonctions est remplacé par le premier ou la première des viennent-ensuite de la même liste. Au cas où tous les viennent-ensuite renoncent à leur élection, il est alors procédé à une élection complémentaire par le peuple, ou à une élection tacite si un-e seul-e candidat-e a été proposé-e. ●



Les membres du Conseil communal sont élus pour quatre ans. Les prochaines élections communales auront lieu en 2024. ARCHIVES QUENTIN BACCHUS



commune de Neuchâtel afin de modifier le mode d'élection du Conseil communal, l'objectif principal étant de modifier le système en cas de vacance survenant en cours de période administrative.

Selon le système en vigueur depuis 2004 dans l'ancienne commune de Neuchâtel, tout comme actuellement dans la nouvelle commune, le membre du Conseil communal quittant ses fonctions est remplacé par le premier ou la première des viennent-ensuite de la même liste. Un système qui, relevant alors les auteurs des propositions, peut remettre en question la légitimité de nouveaux membres du Conseil communal, soit du fait de l'élection tacite, soit par l'absence de validation formelle ultérieure par le peuple.

Au vu du processus de fusion, l'étude de ces propositions a été suspendue au sein de l'ancienne commune de Neuchâtel. En janvier 2021, le Bureau du Conseil général de la commune fusionnée a décidé de reprendre l'ensemble des objets en suspens dans les quatre anciennes communes et de leur donner suite. Les propositions ont ainsi été reprises par les autorités de la nouvelle commune.

Le premier projet prévoyait le retour de l'élection du Conseil communal par le Conseil général. Retirer un droit démocratique à la population n'étant pas considéré concevable, le Bureau du Conseil général a proposé l'abandon de cette variante, ce qui a été accepté à l'unanimité par le législatif.

Restait au plénum à se prononcer sur deux projets d'arrêté, l'un ne modifiant pas le mode de scrutin proportionnel lors de l'élection générale

Mode d'élection soumis en votation : le système majoritaire à deux tours

Selon le système majoritaire à deux tours, soumis en votation le 15 mai 2022, les cinq candidat-e-s ayant obtenu le plus de suffrages sont élu-e-s. Dans le canton de Neuchâtel, c'est le mode d'élection actuellement en vigueur pour l'élection du Conseil d'Etat ainsi que, sur le plan communal, pour l'élection du Conseil communal de Cressier.

Avec le système majoritaire, seuls comptent les suffrages nominatifs (pas de suffrages de liste et donc pas non plus de suffrages complémentaires). Le nombre de voix à attribuer est identique au nombre de sièges à repourvoir, soit cinq.

Au premier tour, la majorité absolue (moitié des voix plus une) est requise pour qu'un-e ou plusieurs candidat-e-s soient élu-e-s. Si le nombre de candidat-e-s satisfaisant cette exigence est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, un second tour est alors nécessaire pour compléter l'élection.

Au deuxième tour, seul-e-s les candidat-e-s présent-e-s au premier tour sont admis-e-s et la majorité relative (plus grand nombre de voix) suffit pour que le ou les sièges vacants soient repourvus.

En cas de vacance d'un siège durant la législature, il est procédé à une nouvelle élection. Ainsi, le membre du Conseil communal qui quitte le Conseil communal est remplacé par un nouveau membre élu par le peuple, selon les mêmes modalités que lors de l'élection générale (système du scrutin majoritaire à deux tours).

quadiennale mais prévoyant une élection par le peuple en cas de vacance, le second proposant le passage à la majoritaire à deux tours. C'est cette deuxième proposition qui a été adoptée par le Conseil général le 8 novembre dernier, par 34 voix contre 6 et 1 abstention.

DÈS LES ÉLECTIONS DE 2024

La loi cantonale sur les droits politiques prévoit que tout changement du mode d'élection du Conseil communal est soumis au référendum obligatoire. Ainsi, l'arrêté accepté par le Conseil général doit être soumis au vote du peuple. Si

l'arrêté est accepté le 15 mai 2022 par les citoyennes et citoyens de la Commune de Neuchâtel, les modifications des articles 87 et 88 du règlement général s'appliqueront pour la première fois à l'élection du Conseil communal de 2024. En cas de vacance d'un siège avant cette date, c'est le système actuel (viennent-ensuite) qui sera appliqué.

→ **A lire aussi, en page 17,** l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour le 15 mai et quelques conseils pour que son vote sur les objets fédéraux, cantonaux et communal soit bien pris en compte.

VOTATION COMMUNALE DU 15 MAI

Les partis s'expriment sur

En perspective de la votation du 15 mai prochain sur la modification du mode d'élection au Conseil communal, les différents partis politiques de la commune donnent leur point de vue.

PS / PLR / SOLIDARITÉS

Le peuple doit toujours décider!



Le Parti socialiste, Le Parti libéral-radical, SolidaritéS ainsi que des élus Vert-es se sont unis pour former un comité interpartis qui milite en faveur de la modification du mode d'élection du Conseil communal. Il s'agit de modifier le système actuel afin de permettre aux concitoyennes et concitoyens de la commune de pouvoir faire des choix éclairés. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas: le système de la proportionnelle ne respecte pas pleinement la volonté populaire. A cause de l'arithmétique politique, des candidates et candidats ayant recueilli un très faible nombre de voix peuvent accéder au gouvernement. Pire, il est possible que certaines personnes accèdent au Conseil communal sans même être sur les listes électoraux.

Le système de la proportionnelle n'est pas adapté pour cinq sièges. La nouvelle loi cantonale ne permet plus les apparentements entre différentes listes. Le système proportionnel devient problématique car la réalité des votes est donc tronquée. Le système actuel est adapté lorsqu'il s'agit d'élire des dizaines de candidats voir même cent comme c'est le cas au Grand Conseil neuchâtelois par exemple. Or, pour cinq sièges, le système de la majoritaire est largement plus adapté. En effet, pour gouverner, il est nécessaire d'avoir la capacité de convaincre au-delà de sa famille politique. Cette condition requiert des compétences particulières. Aujourd'hui, les partis privilégient le fait de remplir des listes plutôt que de préférer la qualité des candidates et candidats afin de s'assurer l'obtention d'un siège au gouvernement. La troisième ville de Suisse romande doit se doter d'un système qui permette aux individus de faire rayonner la commune de Neuchâtel. Des candidates et candidats de qualité sont la clé pour y parvenir.

Le système des viennent-ensuite est un déni de démocratie. Aujourd'hui, en cas de départ

d'un-e membre de l'exécutif communal, la population ne peut pas s'exprimer sur la personne qui va lui succéder: les viennent-ensuite de la liste sont automatiquement propulsés au gouvernement même si le nombre de voix obtenues était très faible. Le comité interpartis se bat pour redonner la parole aux concitoyennes et concitoyens en cas de départ d'un-e des membres du gouvernement. Il est préférable, pour l'ensemble des partis et des élus, de laisser le peuple s'exprimer sur des questions si importantes. Le droit de décider sciemment quelle est la composition des autorités communales est fondamental!

Le scrutin majoritaire à deux tours est la clé. Le Parti socialiste, le Parti libéral-radical, SolidaritéS et plusieurs élu-e-s des Vert-es se battent aujourd'hui pour que le peuple puisse toujours s'exprimer. Le fait qu'actuellement le peuple ne puisse pas s'exprimer en cas de vacances constitue un déni de démocratie. Par ailleurs, notre ville a besoin de candidates et candidats à même de gouverner une commune de plus de 40'000 habitant.es. Favorisons la qualité des candidatures plutôt que la quantité.

Un système majoritaire à deux tours est la clé pour appliquer la volonté populaire et redonner le pouvoir au peuple. Compte tenu du fait que la modification du système permettra à l'ensemble des partis de conserver leurs chances d'être présents au gouvernement, votons OUI le 15 mai! ●

→ Ce texte est également cosigné par la minorité des membres des Vert-e-s qui soutiennent le mode d'élection à la majoritaire.

LE CENTRE

Une idée qui va dans le sens démocratique



Dans le programme du Centre section Ville de Neuchâtel publié en vue des élections communales de 2020, figu-

rait le point suivant: «Le Conseil communal est élu au système de la proportionnelle. Lors d'une vacance, par contre, il est organisé une élection au système majoritaire à deux tours. Tout en animant la vie démocratique, cette façon de faire évite que, par le jeu des désistements, soient élues des personnes que les citoyens et citoyennes n'avaient pas vraiment choisies».

Cette proposition avait pour origine des expériences malheureuses de successions de viennent-ensuite, tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds.

Le décret qui sera soumis au vote le 15 mai va plus loin, en proposant l'élection majoritaire à deux tours. Notre parti s'accommode sans problème de cette idée, qui va somme toute encore plus profondément dans le sens démocratique. L'élection majoritaire a, en effet, qualité de mettre en évidence les valeurs personnelles des candidats et candidates avant – ou plutôt que – leur appartenance à un parti politique.

Contrairement au conseil législatif, qui a fonction de représenter et de défendre, dans une ambiance d'opposition, des tendances de la société, l'exécutif doit être composé de personnes réputées pour leur ouverture d'esprit et leur capacité à gouverner dans un esprit de rassemblement. L'élection du Conseil communal au système majoritaire va dans ce sens, en permettant à des citoyens et citoyennes libres de toute tendance partisane de participer activement à la vie de la cité. ●

VERT'LIBÉRAUX

Non à un système moins représentatif!

Voulez-vous un système électoral à la française ou à l'américaine pour notre Conseil communal?

Eh bien, pas nous! Les Vert'libéraux vous invitent à maintenir le système proportionnel en vigueur et à mettre un NON sur votre bulletin de vote le 15 mai.

En effet, la proportionnelle débouche sur une représentation plus diversifiée des partis politiques dans l'exécutif, alors que le système majoritaire tend à concentrer tous les sièges au sein de deux partis. La preuve? Le Conseil d'Etat compte trois membres du Parti libé-

Le mode d'élection

ral-radical et deux du Parti socialiste, alors que ces deux partis ne représentent que 53% des forces politiques au Parlement cantonal.

La démocratie fonctionne mieux si les autres partis, qui font les majorités, sont aussi représentés dans les exécutifs. Ce n'est donc pas un hasard si aucune commune du canton, à la seule exception de Cressier, n'a choisi ce système.

La Convention de fusion, entrée en vigueur l'an dernier, prévoit d'ailleurs un système proportionnel. Il s'agit donc de respecter ce que vous, électrices et électeurs, avez choisi en acceptant la fusion entre Valangin, Peseux, Corcelles-Corcondrèche et Neuchâtel.

Un point fait consensus: l'abandon de la règle des viennent-ensuite en cas de vacance. Ce point peut tout à fait être réglé en maintenant le système proportionnel: les autres partis y ont vu une opportunité de concentrer leur pouvoir...

Pour maintenir le dynamisme remarquable de notre nouvelle commune, renforcer la diversité politique et éviter de tomber dans les logiques de blocs malsaines, il faut dire non au système majoritaire! ●

LES VERT-E-S

Projet politique plutôt que personnalités



Bien que partagés sur le sujet, les Vert-e-s se sont prononcés majoritairement pour préserver le système actuel, proportionnel.

En effet, nos valeurs démocratiques et collectives nous amènent à préférer mettre en avant une liste incarnant un projet politique, plutôt qu'une (ou plusieurs) personnalité(s), comme c'est davantage le cas avec un système majoritaire. Par ailleurs, du point de vue du fonctionnement de la commune et des partis, il nous paraît peu opportun d'apporter ce changement actuellement, alors que la mise en œuvre de la fusion est encore en cours, mobilisant toujours d'importantes ressources.

Les Vert-e-s souhaitent également attirer l'attention sur le surcoût généré par une campagne à deux tours pour la collectivité et les partis, en



termes d'affichage, de tous-ménages et de ressources humaines. Enfin, le processus à deux tours présente le risque de réduire la légitimité des élu-e-s, car l'électorat se mobilise souvent peu pour le deuxième tour, générant un taux de participation particulièrement peu représentatif de l'ensemble de la population.

Nous reconnaissons toutefois certains avantages au système majoritaire proposé, en particulier parce que le système proportionnel sans la possibilité d'apparenter des listes (abolie en 2017 au niveau cantonal) est peu démocratique, car défavorable aux petits partis (comme le sont certains de nos partenaires de la gauche); et que pour un gouvernement exécutif, les compétences (professionnelles) spécifiques d'un-e candidat-e sont importantes, même parfois au-delà de la couleur de la liste. ●

POP

Système majoritaire, la diversité se perd



A peine une élection de faite dans notre commune fusionnée et il faudrait changer les règles du jeu? L'actuel mode d'élection à la proportionnelle n'est de loin pas parfait, en particulier depuis l'abandon des apparentements. Mais avec le système majoritaire, le risque est grand de connaître un fort appauvrissement de la représentation des différents partis et de leurs idées: comme on peut le constater depuis longtemps sur le plan cantonal, deux partis peuvent pleinement contrôler le jeu et se partager les sièges de l'exécutif.

En outre, ce système renforce la position des sortants, et dès lors rend plus difficile l'émergence de nouvelles forces politiques, de nouvelles idées, de nouvelles dynamiques. Cela tend enfin à renforcer le vote pour des personnalités qui «passent» bien, des «chef-fe-s» bien de leur personne, et non plus forcément pour celles et ceux qui élaborent et défendent des idées utiles à la collectivité.

Quitte à changer de mode d'élection, le POP défendrait plutôt une élection de l'exécutif par le législatif, qui est très certainement le système le plus proche d'une représentation des forces politiques telle qu'exprimée par les citoyennes et citoyens, et le moins enclin à faire valoir l'esbroufe sur les idées. Mais retirer un droit d'élection directe à la population ne serait guère... populaire! Aujourd'hui, le changement le plus pertinent ne serait-il donc pas plutôt de rétablir les apparentements dans notre canton afin de retrouver une proportionnelle solide? ●

Quelques rendez-vous à venir

SCIENCES

Le FabLab fête ses dix ans

A l'initiative de la HE-Arc ouvrait ses portes en 2012 à Neuchâtel le premier Fablab de Suisse romande, un atelier ouvert à toutes et à tous permettant de fabriquer presque n'importe quel objet. Pour les dix ans de ce lieu pas comme les autres, des ateliers seront proposés chaque après-midi pendant quatre jours, permettant d'apprendre à fabriquer des générateurs de sons (dès 12 ans) ou encore un microscope low-tech (dès 8 ans). Des conférences sur les sciences citoyennes, le biohacking ou les processus de conception alternatifs sont également au programme, dès 17h30. ●

→ **Fablab**, Espace de l'Europe 7
Du 27 au 30 avril. Accès libre, sans inscription
Programme: www.fablab-neuch.ch

MUSIQUE

Portes ouvertes au Conservatoire

Vous souhaitez prendre ou reprendre une formation musicale? Offrir une initiation musicale à vos enfants? Le Conservatoire de musique neuchâtelois organise samedi une journée portes ouvertes sur son site de Neuchâtel. Au programme: la découverte de tous les instruments et styles de musique enseignés, la rencontre avec le corps enseignant, la possibilité de participer à des ateliers d'initiation et d'essayer les instruments, mais aussi des concerts, par différents élèves et ensembles. Un bar tenu par l'Association de soutien aux étudiant-es du Conservatoire est également prévu. ●

→ **Conservatoire de musique neuchâtelois**
Espace de l'Europe 21.
Samedi 30 avril de 9h30 à 14h

THÉÂTRE

«Munich-Athènes», voyage sentimental au bout de la nuit

Pour sa troisième création au Pommier, la jeune compagnie neuchâteloise NT, de Nastassja Tanner et Grégoire Strecker, porte à la scène «Munich-Athènes», une pièce contemporaine du dramaturge suédois Lars Norén en forme de huis-clos ferroviaire. Dans un train de nuit, un couple se fait face. Dernier trajet avant leur rupture? Avant leur mariage? Ou simple voyage touristique? Le train devient le lieu d'un voyage sentimental au bout de la nuit, comme une fuite inaccomplie... ●

→ **Théâtre du Pommier**
Du 27 au 30 avril, me-je à 20h, sa et di à 20h30
Réservations: www.lepommier.ch



Un nouveau spectacle, mêlant théâtre et acrobaties. THIERRY BISSAT

CIRQUE STARLIGHT

Voyage dans les limbes

En tournée jusqu'à juin dans toute la Suisse romande après deux ans d'absence en raison de la pandémie, le cirque Starlight fait halte ce week-end à Neuchâtel pour présenter «Limbes», un spectacle onirique mêlant théâtre, performances acrobatiques, mime et humour - marque de fabrique de ce cirque jurassien fondé il y a trente-cinq ans par la famille Gasser. On y suit une jeune fille qui explore les limbes, le royaume de l'oubli, croisant la route de nombreux personnages étranges... Un voyage en équilibre entre rêve et réalité, entrecoupé de numéros de contorsionnistes, de jonglages ou encore de cordes tendues. ●

→ **Place du Port**, du 29 avril au 1^{er} mai, ve à 20h, sa à 14h et 20h, di à 10h.
Billetterie: www.cirquestarlight.ch et à la caisse du cirque une heure avant la représentation

MUSIQUE

La vie à deux pianos, entre Rachmaninov et tango nuevo



Après un spectacle de flamenco, la saison de concerts 1001 Harmonies se poursuit avec un récital original qui réunira sur scène les pianistes neuchâtelois-es Myassa et Francisco Leal. Au programme, du grand répertoire avec la première *Suite* de Sergueï Rachmaninov, mais aussi des œuvres orchestrales adaptées pour deux pianos, comme la *Danse Macabre* de Saint-Saëns et le *Danzón n° 2* du compositeur mexicain Arturo Márquez, une œuvre entraînante et rythmée aux accents sud-américains. Le concert se clora sur les notes suaves et mélancoliques d'Astor Piazzolla, père du «tango nuevo». ●

→ **Temple du Bas**, dimanche 1^{er} mai à 17h
Réservations: www.strapontin.ch
Infos: 1001harmonies.ch

CHÂTEAU DE VALANGIN

«Malleus Maleficarum», de sorcières et d'inquisition



Fin du Moyen-Âge, l'heure est grave. Satan menace la chrétienté, faisant alliance avec les sorcières afin de déclencher pestes, famines et autres catastrophes. Heureusement, le Grand Inquisiteur veille, envoyant d'innombrables femmes au bûcher pour les sauver de l'enfer... La troupe de théâtre universitaire Thune présente «Malleus Maleficarum», une farce tragi-comique librement inspirée des archives de la région et d'un célèbre manuel de démonologie de l'époque, qui mènera le public aux quatre coins du Château de Valangin. Elle a été écrite et mise en scène par Elise Perrin. ●

→ **Au pied du château**
Du 29 avril au 8 mai, ve-sa à 18h, di à 15h
Au chapeau

FESTIVAL UN WEEK-END ARTISTIQUE ET LUDIQUE POUR RAPPROCHER JEUNES ET MOINS JEUNES

Brasser les arts et les âges

L'association Plakart donne rendez-vous du 6 au 8 mai dans les locaux de Résodanse Station pour un festival pluridisciplinaire dédié au lien intergénérationnel, associant des ateliers, une exposition ludique, une table ronde, un spectacle et un concert.

Né dans le sillage de la pandémie, ce festival baptisé «Intergénération» vise à «créer des ponts entre les jeunes et les personnes âgées, sans oublier la génération intermédiaire, pour favoriser le vivre-ensemble», souligne Laurent Perrussel, membre de l'association Plakart et directeur du centre artistique Résodanse Station. Et de relever: «Les jeunes et les personnes âgées ont particulièrement souffert de la situation sanitaire de ces deux dernières années, tout en étant parfois stigmatisés, les uns comme des inconscients, les autres comme des empêchements de tourner en rond».

TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES

Pour renforcer ces liens, l'association Plakart a concocté, avec la collaboration et le soutien de différents partenaires, un programme associant différentes disciplines artistiques, avec la volonté de toucher un large public. Parents, enfants et grands-parents pourront ainsi parcourir «en mode selfie» une exposition de Drey Sorensen retraçant l'évolution des cadres de vie au fil des générations, découvrir des micros-trottoirs réalisés par les jeunes cinéastes amateurs de Senders Production ou assister, le dimanche à 17h30, à un concert «vintage» blues-rock-funk réunissant des talents de plusieurs générations, par GrooveMix.



La chorégraphe Meret Schlegel fera danser et bouger ensemble, de 6 à 105 ans. PHOTO ADN

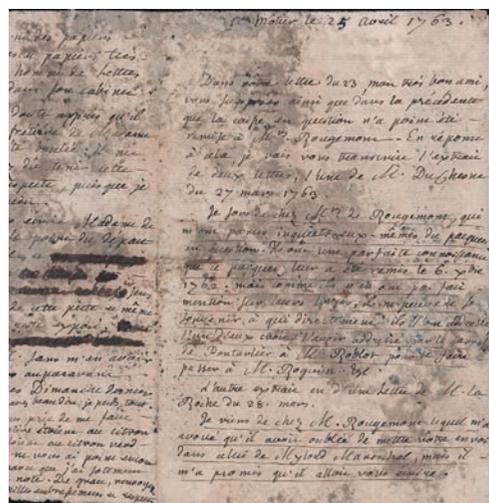
Jeunes et moins jeunes pourront également participer ensemble, dès six ans et sur inscription, à des ateliers de peinture, de string art ou de danse, dont l'un animé par Meret Schlegel, figure suisse de la danse, proposé en collaboration avec ADN - Danse Neuchâtel. Autre temps fort: le samedi à 20h, un spectacle Plakart interactif combinant improvisation théâtrale (Compagnie Impro Castel), musique, danse contemporaine et hip-hop. «Il a été spécialement conçu pour le festival, avec la volonté de le faire ensuite tourner, dans les théâtres, les écoles ou encore les homes», souligne Laurent Perrussel.

Enfin, différentes intervenant-e-s, dont la Déléguée aux personnes âgées de la Ville de Neuchâtel Brigitte Brun, viendront partager des initiatives lancées ces dernières années pour renforcer le lien entre les générations, lors d'une table ronde à l'entrée libre qui se tiendra le vendredi à 18h. Bref, un week-end à vivre toutes générations confondues, pour réfléchir, rire, s'émouvoir et créer ensemble! ●

→ Résodanse Station, rue de Prébarreau 17
Du 6 au 8 mai, ve dès 14h, sa-di dès 9h
Renseignements et inscriptions:
info@resodanse-station.ch ou 079 756 17 90

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE ACQUISITION RARE D'UNE LETTRE DE ROUSSEAU

Une missive que l'on croyait perdue



Le fonds Rousseau de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel s'est étoffé d'une lettre inédite, jusqu'ici en mains d'un collectionneur brésilien.

«**S**i des manuscrits de Rousseau apparaissent de temps en temps aux enchères, les textes qu'ils contiennent sont le plus souvent déjà connus. Fait exceptionnel, la lettre de quatre pages acquise conjointement avec l'Association Jean-Jacques Rousseau de Neuchâtel et l'Association des amis de la BPUN semblait perdue et reste à ce jour complètement inédite», souligne la BPUN. Dans cette lettre datée du 25 avril 1763, Rousseau s'inquiète auprès de son ami yverdonnois Daniel Roguin de ne toujours pas avoir reçu un

colis de «livres nouveaux» que des intermédiaires étaient chargés de lui envoyer, mettant en évidence les difficultés rencontrées par le philosophe d'obtenir des ouvrages de Paris. Mais on y apprend également, de manière plus anecdotique, que Rousseau était friand de biscuits au citron...

Cette lettre est «l'une des rares» de la correspondance entre Rousseau et Daniel Roguin à avoir traversé les siècles, relève la BPUN. Autre particularité, elle contient deux phrases caviardées, vraisemblablement pour ne pas porter préjudice au philosophe si la lettre devait tomber entre de mauvaises mains. Rousseau y dit le peu de cas qu'il fait «de la Classe des pasteurs de Neuchâtel», très puissante à l'époque, et annonce qu'il vient d'être «naturalisé habitant» de la Principauté de Neuchâtel. ●

EXPOSITION SIX ARTISTES SUISSES INVESTISSENT LE CENTRE-VILLE, LE QUARTIER DES ACACIAS ET VALANGIN

L'art s'expose en ville à cie



Établi à Neuchâtel, l'artiste Alexandre Sangsue pose devant la peinture monumentale qu'il a créée à la rue de la Collégiale. Elle est reliée à une autre peinture visible au Château de Valangin. BERNARD PYTHON



L'artiste veveysanne Charlotte Stuby, qui vit et travaille à E de Neuchâtel, de ses paysages ainsi que d'affiches de la ré

Rendre l'art accessible à la population neuchâteloise: tel est le but de Panart Neuchâtel qui propose une exposition d'art en plein air à travers la ville. Six artistes dévoilent au total 25 œuvres, réparties au centre-ville, dans le quartier des Acacias et à Valangin. Créées tout spécialement pour l'événement, elles s'inspirent de la rencontre des artistes avec Neuchâtel et ses habitant-e-s. A découvrir jusqu'au 28 mai!

Un ourson orange sur le mur du collège de la Promenade, des blocs colorés sur les galets de la baie de l'Évole ou encore une toile peinte devant les immeubles de la rue de Pierre-à-Bot: des œuvres d'art colorées, accompagnées de panneaux explicatifs, ont fait leur apparition dans l'espace public. «Nous voulons que l'art s'infilte dans le quotidien et que le plus de personnes puissent en profiter», relève Gabriel Grossert, directeur et fondateur de Panart Neuchâtel dans un communiqué de presse. Conçu par l'historien de l'art en collaboration avec Marie Klaye, l'événement est gratuit et les œuvres de Charlotte Stuby, Alexandre Sangsue, Stefano Jermini, Nina Haab, Barbara Davi et Tina Braegger visibles en tout temps. ●

→ Informations: www.panartneuchatel.ch

IN l'ouvert



Bruxelles, a créé trois tissus grand format qui s'inspirent de la région. Ici dans le bourg de Valangin. LUCAS VUITEL



La sculpture de Nina Haab est installée aux portes du quartier des Acacias et délimitée par la forêt. Elle fait écho à celle qui se trouve au bord du lac, dans la baie de l'Evole. LUCAS VUITEL



Pour l'exposition Panart, l'artiste luganais Stefano Jermini a imaginé une série de portraits. Ici, l'aquarelle exposée sur l'une des façades du bourg de Valangin. THALLES PIAGET

TOUT ILLIMITÉ EN SUISSE

50.-
Offre de
bienvenue

**Données mobiles, appels et SMS illimités
en Suisse. Pour seulement 29.90/mois***

ello Shop

Rue du Seyon 30, Neuchâtel
032 729 98 78 | ello.ch

ello |



upc

* Swiss Unlimited CHF 29.90/mois avec note de crédit unique de CHF 50.-. Durée contractuelle minimale de 24 mois. Plus de détails sur upc.ch/mobile

JOURNÉE DU 144 UNE INITIATION EXPRESS AUX BONS RÉFLEXES

Le sauvetage, l'affaire de tous

Que faire si une personne est inconsciente et ne respire plus? Chacun-e peut jouer un rôle crucial en attendant l'arrivée des secours. C'est ce qu'ont expliqué aux passant-e-s les ambulancières et ambulanciers du Service de la protection et de la sécurité (SPS) de la Ville de Neuchâtel lors de la journée nationale du 144.

«**C**a aide à respirer?» demande un père de famille qui, à genoux, s'exerce au massage cardiaque sur un mannequin. «Non, c'est pour activer la pompe du cœur et faire circuler le sang», répond l'ambulancière. Nous sommes près de midi, la zone piétonne est joyeusement animée sous un soleil printanier, et aucune urgence ne semble poindre à l'horizon. Une journée idéale pour sensibiliser le public aux rudiments du secourisme, et rappeler les bases à celles et ceux qui n'ont que de vagues souvenirs de leurs cours de samaritain. A notre tour. «Vous voulez essayer? C'est très facile.» L'ambulancière Jennifer Lopez explique, en quelques mots simples, comment constater rapidement un arrêt cardio-respiratoire puis se lancer dans un massage du thorax. «Un enfant de douze ans est capable de le faire, d'ailleurs ces gestes seront enseignés prochainement dans les écoles dès la 10^e Harmos», assure celle qui est aussi présidente du Groupe d'enseignement des premiers secours (GEPS).

LE RÔLE ESSENTIEL DES PASSANT-E-S

Il faut donc se mettre à genoux, devant la personne à terre. Les bras tendus, placer ses mains l'une sur l'autre sur sa poitrine, et exercer une pression d'au moins cinq centimètres, en veillant à bien relâcher ensuite pour laisser circuler le sang. Cette opération se fait sur un rythme assez rapide et constant. Il faut réaliser entre 100 et 120 compressions à la minute ce qui, expérience faite, est assez vite fatigant. C'est pourquoi la sauveteuse préconise de changer de masseur ou de masseuse toutes les deux minutes, pour continuer à prodiguer un massage de qualité jusqu'à l'arrivée des secours.

Et si l'on ne retient pas tout? «La centrale du 144 accompagne en direct les personnes qui effectuent ces gestes qui sauvent. Ils pourront aussi dire où se trouve un AED (défibrillateur) le plus près, ou repérer dans un rayon proche des sauveteurs ou sauveteuses formé-e-s», explique Jennifer Lopez. Dans tous les cas, le rôle des témoins, des passant-e-s est devenu essentiel. «Si nous avons quinze minutes de route jusqu'à la victime, sans autre aide, celle-ci verra ses chances de survie diminuer fortement», ajoute Yves Vollenweider, responsable de l'Office ambulances. «C'est pourquoi l'approche d'aujourd'hui consiste à simplifier les opérations pour éviter que les gens ne fassent rien par peur de faire faux. Tout le monde peut y arriver!» ● EG



De gauche à droite: les ambulancières Maude Chardonnens, Jennifer Lopez et Magda Roth, accompagnées de Didier Boillat, conseiller communal en charge de la sécurité et Yves Vollenweider, responsable de l'Office ambulances.



Exercices sur la chaussée. En cas d'arrêt cardio-respiratoire, il faut pouvoir masser en permanence jusqu'à l'arrivée des secours, si possible en changeant de masseur ou de masseuse toutes les deux minutes.

Agent-e-s de sécurité formé-e-s aux gestes qui sauvent

C'est une innovation dans le canton: les agent-e-s de sécurité publique de la Ville peuvent désormais prêter main forte à leurs collègues de la brigade sanitaire. Ils ont en effet été formés aux gestes de premier secours, ont effectué un stage en ambulance et leurs véhicules sont équipés d'un défibrillateur.

Un atout pour ces femmes et hommes en gris qui passent leur temps à patrouiller en ville, et dont la contribution sera déterminante pendant les premières minutes d'un malaise cardiaque. «Ce sont souvent les premiers à être interpellés par les passant-e-s en cas d'urgence sanitaire», constate le capitaine Christian Bourquin, chef de la sécurité publique de la Ville de Neuchâtel. De son côté, le conseiller communal Didier Boillat, en charge de la sécurité, estime que le regroupement des missions de sécurité et de sauvetage au sein du grand service de la protection et de la sécurité (SPS) à la caserne de la Maladière apporte de nombreux bénéfices: «Ce vaste regroupement stimule la collaboration, le partage d'expériences et favorise les synergies au sein du SPS.» ●



viteos

Retrouvez-nous au SINE
du 27 avril au 1^{er} mai 2022

Salon de l'Immobilier NEuchâtelois

Venez découvrir nos solutions combinant
Énergie photovoltaïque / Chaleur / Mobilité électrique
Participez à notre concours
Rencontrez les super-héros de l'énergie

viteos.ch

bls
réunit.

Travaux d'entretien de Berne et Neuchâtel pendant les nuits

**lundi, 2 mai de vendredi, 6 mai 2022,
de 22.00 h à 05.30 h.**

BLS réalise des travaux d'entretien sur la voie. En raison d'un trafic ferroviaire important et afin de garantir la sécurité, les travaux doivent être effectués la nuit. Les trains circulent selon l'horaire.

Ces travaux vont entraîner des nuisances sonores, mais nous les organiserons de manière à limiter le bruit au minimum. Nous remercions la population concernée de sa compréhension.

Des questions?

Notre service clientèle se tient à votre disposition tous les jours de 7 h 00 à 19 h 00.

Téléphone 058 327 31 32

Formulaire de contact : www.bls.ch/serviceclientele

Meilleures salutations
BLS SA

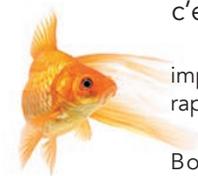
Electroménagers ● Professionnels ● Cuisines ● Dressings ● Cuisines d'extérieur



messeiller
Lakeside Printhouse

www.messeiller.ch

imprimer
c'est chez Messeiller!



impression offset et numérique
rapide • efficace • attrayant

Boostez votre
communication!
032 756 97 93
Route des Falaises 94
2000 Neuchâtel

Editeur du Bulcom
BULCOM

ENQUÊTES PUBLIQUES

Dossier SATAC n° 113021

Parcelle(s) et coordonnées: 1240 - La Coudre; 1206510/2563589
 Situation: Les Berthoudes; Vy-d'Etra 2
 Description de l'ouvrage: Agrandissement et transformation de la maison familiale
 Requérent(s): Catherine Ruchti, 2000 Neuchâtel; Pierre-Alain Ruchti, 2000 Neuchâtel
 Auteur(s) des plans: Martin Mouzo PANIC ARCHITECTURE SÀRL, Sainte-Hélène 11, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 29 avril au 30 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113194

Parcelle(s) et coordonnées: 17350 - Neuchâtel; 1205402/2563049
 Situation: Les Saars; Avenue du Mail 62
 Description de l'ouvrage: Assainissement de l'enveloppe du bâtiment, installation d'une pompe à chaleur, extension au rez-de-chaussée inférieur pour une pièce supplémentaire.
 Requérent(s): Pascal Grosclaude, 2000 Neuchâtel; Patricia Burger Grosclaude, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 29 avril au 30 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 110001

Parcelle(s) et coordonnées: 10986 - Neuchâtel; 1203926/2559028
 Situation: Les Battieux; Chemin de la Justice 15
 Description de l'ouvrage: Modification d'une station de base de téléphonie mobile pour le compte de Sunrise UPC GmbH et Salt Mobile SA, pour la technologie 3G, 4G et 5G (NE010-2 / NE_5109C)
 Requérent(s): Sandra Lemonnier Salt Mobile SA, 1020 Renens; Swiss Towers AG, 8152 Opfikon; Sunrise UPC GmbH, 8152 Glattpark
 Auteur(s) des plans: Biljana Boban ENKOM AG, Schellenrainstrasse 13, 6210 Sursee

Les plans peuvent être consultés du 22 avril au 23 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113045

Parcelle(s) et coordonnées: 6036 - Corcelles-Cormondrèche; 1204204/2557225
 Situation: Les Mares; Rue de la Cure 30
 Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement d'une villa
 Requérent(s): Olivier et Aurélie Hallet - Mahy, 2035 Corcelles
 Auteur(s) des plans: Aurélie Mahy, rue de la Cure 11, 2035 Corcelles

Les plans peuvent être consultés du 22 avril au 23 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113576

Parcelle(s) et coordonnées: 2666 - La Coudre; 1206851/2564023
 Situation: Les Crosats; Vy-d'Etra 98
 Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air/eau extérieure
 Requérent(s): Nicolas Bihler, 2000 Neuchâtel
 Auteur(s) des plans: Pro-tech chauffage sàrl - 2400 Le Locle

Les plans peuvent être consultés du 22 avril au 23 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113326

Parcelle(s) et coordonnées: 1037 - La Coudre; 1206297/2563734
 Situation: Le Chalet; Chemin de la Favarge 40
 Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air-eau d'une puissance de 11.6 kW
 Requérent(s): Marianne et Pascal Bernard Sandoz, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 22 avril au 23 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113527

Parcelle(s) et coordonnées: 12736 - Neuchâtel; 1203862/2558878
 Situation: Noyers Jean de la Grange; Rue des Noyers 11
 Description de l'ouvrage: Mise en conformité - Changement d'affectation des combles de bureaux en appartement.
 Requérent(s): P. Lenzlinger sa, 2000 Neuchâtel
 Auteur(s) des plans: Michel Baur, INEXT ARCHITECTURE SÀRL, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 22 avril au 23 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113530

Parcelle(s) et coordonnées: 3457 - La Coudre; 1206932/2563877
 Situation: Les Prises; Chemin des Prises 7B
 Description de l'ouvrage: Ajustement du projet SATAC III649 - Aménagement de deux places de parc extérieures
 Requérent(s): Hamdin Maksuti FORBAT SA, 2000 NEUCHÂTEL
 Auteur(s) des plans: Hamdin Maksuti FORBAT SA, Parcs 159, 2000 NEUCHÂTEL

Les plans peuvent être consultés du 14 avril au 16 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113025

Parcelle(s) et coordonnées: 5148 - Corcelles-Cormondrèche; 1203900/2557712
 Situation: Vignes du Coin; Chemin des Cent-Pas 5
 Description de l'ouvrage: Transformations intérieures, construction de balcons, isolation périphérique et installation d'une pompe à chaleur et de panneaux solaires
 Requérent(s): par Hautes Rives Sàrl
 Véronique Glauser, 2068 Hauterive
 Auteur(s) des plans: Marcel et Nicolas Longhi et Buchler Atelier 85, Serre 11, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 14 avril au 16 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 112601

Parcelle(s) et coordonnées: 4194 - Peseux; 1204262/2558372
 Situation: Longe Queue; Rue de Neuchâtel 3
 Description de l'ouvrage: Mise en conformité d'une véranda ossature métallique
 Requérent(s): Rosalba Chopard Exclusive lounge bar Sàrl, 2034 Peseux
 Auteur(s) des plans: Rosalba Chopard Exclusive lounge bar Sàrl, Rue de Neuchâtel 1-3, 2034 Peseux

Les plans peuvent être consultés du 14 avril au 16 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 113372

Parcelle(s) et coordonnées: 5935 - Corcelles-

Cormondrèche; 1204402/2557376
 Situation: Forêt de Bosseyer; Chemin de Chantemerle 2
 Description de l'ouvrage: Création de 2 velux sur pan de toiture Nord
 Requérent(s): Ville de Neuchâtel, Office des Forêts, 2000 Neuchâtel
 Auteur(s) des plans: Nadia Ieronimo, Ville de Neuchâtel, Office des Domaines, Fbg du Lac 3, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 14 avril au 16 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 112974

Parcelle(s) et coordonnées: 3389 - Corcelles-Cormondrèche; 1203899/2556480
 Situation: La Chapelle; Rue de la Chapelle 40
 Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur extérieure
 Requérent(s): Sonia Alexandra Curado Coelho, 2034 Peseux
 Auteur(s) des plans: Tecaro SA, Alexandre Possa, 2016 Cortaillod

Les plans peuvent être consultés du 14 avril au 16 mai 2022 délai d'opposition (prolongation de l'enquête publique du 18 mars au 19 avril 2022). ●

Dossier SATAC n° 113090

Parcelle(s) et coordonnées: 13841 - Neuchâtel; 1204259/2559811
 Situation: La Caille; Rue des Poudrières 135
 Description de l'ouvrage: Transformation des locaux de l'ancienne Poste de Vauseyon en centre d'activité physique adaptée
 Requérent(s): –
 Auteur(s) des plans: Claude-Alain Fahrny Fahrny Architectes SA, Rue de l'Hôpital 20, 2000 Neuchâtel

Les plans peuvent être consultés du 8 avril au 9 mai 2022 délai d'opposition. ●

Dossier SATAC n° 110204

Parcelle(s) et coordonnées: 587 - Valangin; 1207310/2558490.
 Situation: Bussy 2
 Description de l'ouvrage: Mise en conformité d'une construction illicite - Transformations d'une habitation
 Requérent(s): Philippe et Emmanuelle Wälti, 2042 Valangin
 Auteur(s) des plans: Lidia Renzo, Atelier d'architecture 2a, A. Rosset, 2054 Chézard-Saint-Martin

Les plans peuvent être consultés du 1^{er} avril au 2 mai 2022 délai d'opposition. ●

→ **Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée. Les dossiers complets peuvent être consultés directement à l'Office de permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage. Un dossier partiel peut être consulté sur le SITN (Système d'information du territoire neuchâtelois), à l'adresse www.sitn.ne.ch. Taper le numéro du dossier SATAC dans la barre de recherche et cliquer sur la maison jaune. Une fenêtre s'ouvre au bas de l'écran. A droite, cliquer sur «dossier partiel».**

BLOQUEZ VOTRE TAUX

EMPÊCHEZ VOTRE TAUX HYPOTHÉCAIRE DE PRENDRE L'ASCENSEUR.

www.bcn.ch/ph

DVORAK
Stabat Mater

Chœur de l'Université de Neuchâtel
direction Sylvain Muster

Sylvie Willms
arts équestres

Hassen Bouchakour
et son cheval Peyo
arts équestres

Charlotte Müller Perrier
Soprano

Sylvia Giepmans
mezzo-soprano

Jean-François Monvoisin
Ténor

Sylvain Muster
Basse

Marc Pantillon
piano

Mercredi 11 mai 2022 à 20h
Temple du Bas, Neuchâtel (CH)
Réservation : Le Strapontin, NE
+41 32 717 79 07
Place à CHF 35.-, réd. usuelles CHF 5.-

Durée 1h30 sans pause

75 ANS **SPINEDI CONSTRUCTION**

Maçonnerie - Béton armé - Travaux publics
Terrassements - Aménagements extérieurs
Carrelage - Forages

Rochettes 7a, CH - 2016 CORTAILLOD
Tél. 032 842 14 28 / www.spinedi.ch
construction@spinedi.ch

Envie de faire de la musique ?
Venez découvrir nos activités

Conservatoire de musique neuchâtelois

Portes ouvertes

Les samedis 9h30-14h
30 avril - Neuchâtel, Esp. Europe 21
14 mai - Fleurier, Av. D.-Jeanrichard 2b
21 mai - La Chaux-de-Fonds, Av. L.-Robert 34

Détails sur www.cmne.ch

VOTATION COMMUNALE

ARRÊTÉ DE CONVOCATION DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

relatif à la votation communale concernant la modification du mode d'élection du Conseil communal

le dimanche 15 mai 2022

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976; vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014; vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003; vu l'arrêté du Conseil général du 8 novembre 2021, concernant la modification du règlement général de la Commune de Neuchâtel (mode d'élection du Conseil communal et vacance); sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier. - La votation communale relative à l'arrêté du Conseil général, du 8 novembre 2021, concernant la modification du règlement général de la Commune de Neuchâtel (mode d'élection du Conseil communal et vacance) est fixée au **dimanche 15 mai 2022**.

Art. 2. - Le scrutin sera ouvert le **dimanche 15 mai 2022 aux bureaux électoraux de 10h à 12h**:

à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel,
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel;
au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche,
Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles;
au Bureau d'accueil de Peseux,
Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux;
au Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11,
2042 Valangin.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et les électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Art. 3. - Les électrices et les électeurs

peuvent également voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de transmission peut être envoyée par la Poste en l'ayant suffisamment affranchie ou déposée dans une boîte aux lettres de l'Administration communale, prévue à cet effet, à Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'administration communale **le dimanche 15 mai 2022, à 10h, au plus tard**.

Art. 4. - S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche 15 mai 2022, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir elle-même ou lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Art. 5. - Les bureaux électoraux et de dépouillement sont les mêmes que ceux désignés par le Conseil communal pour la votation fédérale et cantonale et leur composition sera publiée dans la Feuille officielle.

Art. 6. - Sont électrices et électeurs en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus:

- les Suissesses et les Suisses domiciliés dans la commune;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui sont inscrits dans le registre électoral de la commune en vertu de la législation fédérale;
- les étrangers et les étrangers ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

Art. 7. - En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électrices et les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Service de la population et des quartiers, jusqu'au vendredi 13 mai 2022:

au Contrôle des habitants de Neuchâtel,
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2000 Neuchâtel,
032 717 72 20;
au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondrèche,
Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles,
032 886 53 00
au Bureau d'accueil de Peseux,
Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux,
032 886 59 01;
au Bureau d'accueil de Valangin, Bourg 11,
2042 Valangin, 032 857 21 21.

Art. 8. - Les électrices et les électeurs sont priés de se référer au fascicule d'explications relatif aux modalités du scrutin envoyé avec le matériel de vote. ●

Neuchâtel, le 14 mars 2022.

Au nom du Conseil communal:
Thomas Facchinetti, président
Daniel Veuve, chancelier

Quelques conseils et rappels pour voter correctement le 15 mai

On votera le 15 mai sur plusieurs objets fédéraux et cantonaux et un objet communal (lire aussi en pages 4 à 7). Comme il n'est pas évident de s'y retrouver entre bulletins, enveloppe de vote, bulletins de vote et enveloppes de transmission, voici quelques rappels pour que votre vote soit pris en compte:

Enveloppe de vote: insérer tous les bulletins dans la seule enveloppe de vote.

- Lors des votations il y a toujours une seule enveloppe de vote par électrice ou électeur pour l'ensemble des objets fédéraux / cantonaux / communaux. (C'est lors des élections qu'il y a une enveloppe par autorité à élire).

- Les bulletins qui seront en dehors de l'enveloppe de vote ne pourront pas être pris en considération.

Carte de vote: inscrire sa date de naissance ET apposer sa signature sur la carte de vote.

- Sans date de naissance ou sans signature ou sans les deux informations, le vote ne pourra pas être pris en considération.

Enveloppe de transmission: insérer la carte de vote ET l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission.

- Si la carte de vote se trouve à l'intérieur de l'enveloppe de vote, le vote ne pourra pas être pris en considération.

Bulletin de vote: sur le bulletin de vote, inscrire lisiblement la réponse de manière manuscrite: OUI, NON ou laisser en blanc.

- Une indication pas claire impliquera une annulation du vote. Exemples d'annulation: «oui et non», «peut-être», «je suis plutôt favorable», «☺», «+»...
- L'objet cantonal portant sur la cour des comptes est particulier et requiert 3 réponses. Il y a deux questions distinctes pour lesquelles il s'agit de répondre par OUI ou NON ou blanc et une question subsidiaire ou il y a un choix à faire avec une croix (X) pour la préférence entre l'initiative et le contre-projet. ●

Urgences et permanences

■ POLICE : 117

■ SERVICE DU FEU : 118

■ URGENCES VITALES ET AMBULANCE : 144

■ HÔPITAL POUR TALÈS ET MATERNITÉ

Numéro principal : 032 713 30 00

■ HÔPITAL DE LA PROVIDENCE
Tél. : 032 720 30 30

■ CENTRE D'URGENCE PSYCHIATRIQUE (CUP)

24 h/24, 7j/7, tél. 032 755 15 15.

■ SERVICES DE GARDE

Médecin, médecin-dentiste, pharmacien, hotline pédiatrique 24h/24, 7j/7 : tél 0848 134 134.

■ PHARMACIE D'OFFICE

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro de service de garde 0848 134 134 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

■ NOMAD, MAINTIEN À DOMICILE

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche ? Vous cherchez des informations ? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de Nomad (alo.nomad) : tél. 032 886 88 88 les jours ouvrables : 8 h à 12 h / 13 h à 19 h et samedi de 9 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h 30. Informations complémentaires sur www.nomad-ne.ch.

■ VITEOSA

Electricité, eau et gaz, numéro général et urgences : tél. 0800 800 012.

■ GROUPE E

Electricité, numéro d'urgence : tél. 026 322 33 44.

Services religieux

des 30 avril et 1^{er} mai 2022

■ EREN - PAROISSE RÉFORMÉE DE NEUCHÂTEL

Collégiale : Di 1^{er}, Culte d'inauguration après rénovation : 9 h 45 couper de ruban, 10 h culte, 11 h allocutions officielles, 11 h 40 apéritif au cloître, 11 h 45 visites de la Collégiale en groupe par les architectes.

■ PAROISSE RÉFORMÉE DE LA CÔTE

Temple de Corcelles : Di 1^{er}, 10 h, culte.

■ ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Basilique Notre-Dame : Di 1^{er}, 10 h et 18 h, messes.

Serrières, église Saint-Marc :

Sa 30, 17 h, messe.

La Coudre, église Saint-Norbert :

Sa 30, 18 h 30, messe

Messe en latin : Di 1^{er}, 17 h,

à Saint-Norbert.

Mission italienne : Di 1^{er}, 10 h 30

à Saint-Marc, messe en italien.

Mission portugaise : Sa 30, 17 h,

Basilique Notre-Dame, messes en portugais.

Notre-Dame de Compassion

à Peseux : Je 28, 8 h 30, messe ;

Di 1^{er}, 10 h, messe ; Ma 3, 18 h, messe ;

Me 4, 8 h 30, messe.

■ ÉGLISE CATHOLIQUE CHRÉTIENNE

Église St-Pierre à La Chaux-de-Fonds (Rue de la Chapelle 7)

Di 1^{er}, 10 h, messe.

Église St-Jean-Baptiste

à Neuchâtel (Rue Emer-de-Vattel)

Di 1^{er}, 10 h, célébration à la Chaux-de-Fonds.

Bibliothèques et services

■ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

(Collège latin, Neuchâtel), lecture publique, lu, me, ve 12 h-19 h, ma et je 10 h-19 h, sa 10 h-16 h ; fonds d'étude, lu au ve 10 h-12 h/14 h-19 h, sa 10 h-12 h. Tél. 032 717 73 20, bpun.unine.ch/.

■ BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE PESTALOZZI

(Faubourg du Lac 1, Neuchâtel), du ma au ve 13 h 30-17 h 30.

Tél. 032 725 10 00.

www.bibliotheque-pestalozzi.ch.

■ BIBLIOMONDE BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE ET MULTILINGUE

(Rue de la Treille 5, Neuchâtel),

lu, me, je et ve 14 h-17 h,

ma 9 h-11 h/14 h-17 h, sa 10 h-12 h.

www.bibliomonde.ch.

■ BIBLIOTHÈQUE ADULTE PESEUX

(Rue du Temple 1A), ma 9 h-12 h, me et je 17 h-19 h. Tél 032 886 59 30.

■ BIBLIOTHÈQUE JEUNESSE PESEUX

(Collège des Coteaux, rue du Lac 3),

lu 13 h 30-17 h, ma et je 14 h-17 h, me

8 h-10 h 20/13 h 30-17 h, ve 8 h-12 h.

Tél. 032 886 40 61.

■ COD - CENTRE GÉOMÉTRIQUE DE DOCUMENTATION

(Grand'Rue 5A, Peseux) lu et me 14 h-17 h 30 ; ma, je et ve 9 h-11 h 30.

Tél. 032 724 52 80. www.cod-ne.ch.

■ BIBLIOTHÈQUE DE CORCELLES-CORMONDRECHE

(Avenue Soguel 27), lu 10 h-12 h 15 /

13 h-16 h, ma 15 h-17 h 30, me 14 h-

17 h 30, je 15 h-17 h 30, ve 10 h-12 h 15.

Tél. 032 886 53 18.

■ BIBLIOBUS À VALANGIN

(Vieux Bourg, place de la Collégiale

7), une fois par mois, prochaine

date : 23 mai de 17 h 30 à 18 h 35, se

renseigner sur www.bibliobus-ne.ch.

■ PISCINES DU NID-DU-CRÔ

Bassins intérieurs, horaires tout

public : lu au je 8 h-22 h, ve 8 h-

19 h 30, sa 8 h-18 h 30, di 9 h-19 h.

www.lessports.ch/piscines.

Tél. 032 717 85 00.

■ BOUTIQUE D'INFORMATION SOCIALE

(Rue St-Maurice 4, Neuchâtel),

pour toutes questions à caractère

social. Ouverture du lu au ve,

8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h,

ma 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h.

Tél. 032 717 74 10, e-mail :

service.social.neuchatelville@ne.ch.

■ CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE - PLANNING FAMILIAL

(Rue St-Maurice 4, Neuchâtel),

pour toutes questions relatives aux domaines de la sexualité, de la vie affective et de la procréation. Permanence lu, ma, me 13 h-18 h, je 17 h-19 h et ve 14 h-18 h. Tél. 032 717 74 35, e-mail : sante.sexuelle.ne@ne.ch.

■ CONTRÔLE DES HABITANTS

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Neuchâtel), pour enregistrer vos arrivées, départ, établir

une pièce d'identité, un permis

de séjour ou diverses attestations.

Ouverture : lu et me 8 h 30-12 h et

13 h 30-17 h, ma 7 h 30-12 h et ap-midi

fermé, je 8 h 30-12 h et 13 h 30-18 h,

ve 8 h 30-15 h. Tél. 032 717 72 20,

e-mail : cdh.vdn@ne.ch.

■ ÉTAT CIVIL

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1,

Neuchâtel), pour enregistrer

tout changement d'état civil, statut

personnel et familial, noms, droits

de cité cantonale et communal,

ainsi que sa nationalité.

Ouverture : lu au ve 8 h 30-12 h,

sauf ma dès 7 h 30, l'après-midi

sur rendez-vous. Tél. 032 717 72 10,

e-mail : ec.vdn@ne.ch.

■ SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ

Pour une autorisation de stationnement, un renseignement

lié aux établissements ou à l'octroi

du domaine public, rendez-vous sur

www.neuchatelville.ch/securite ; les

objets perdus et l'enregistrement de

vos chiens se trouvent au guichet

d'accueil de Neuchâtel, rue de

l'Hôtel-de-Ville 1 ; pour tout autre

renseignement en lien avec

la sécurité, appeler le 032 717 70 70

lu au ve 8 h-12 h et 13 h 30-16 h 30.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE CORCELLES-CORMONDRECHE

(Rue de la Croix 7), ma et je

9 h-12 h et 13 h 30-16 h 30.

Tél. 032 886 53 00.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE NEUCHÂTEL

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), lu et me

8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h, ma 7 h 30-

12 h et ap-midi fermé, je 8 h 30-12 h

et 13 h 30-18 h, ve 8 h 30-15 h.

Tél. 032 717 72 60.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE PESEUX

(Rue Ernest-Roulet 2), lu et me

9 h-12 h et 13 h 30-16 h 30.

Tél. 032 886 59 00.

■ GUICHET D'ACCUEIL DE VALANGIN

(Bourg 11), ma 13 h 30-16 h 30,

ve 9 h-12 h. Tél. 032 857 21 21.

Retrouvez l'agenda des événements culturels de l'Arc jurassien sur www.culturoscope.ch ou téléchargez l'application



N+ IMPRESSUM

Editeur : Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Responsable : Françoise Kuenzi, cheffe du Service de la communication

Rédaction : Aline Botteron, Anne Kybourg, Emmanuel Gehrig

Illustration : David Marchon, Bernard Python, Lucas Vuitel **Secrétariat :**

Thierry Guillod **Contact :** Tél. 032 717 77 09 **E-mail :** journal.neuchatel@ne.ch

Internet : www.neuchatelville.ch ou www.issuu.com/villedeneuchatel

Mise en page : impactmedias **Impression et publicité :** Messeiller Lakeside

Printhouse, Neuchâtel • Tél. 032 725 12 96 • E-mail : journal@messeiller.ch

Tirage : 30'000 exemplaires.

Le journal N+ remplace le journal *Vivre la ville*, qui était distribué avant la fusion aux habitant-e-s de la ville de Neuchâtel. En tant que journal officiel, il est distribué dans les boîtes aux lettres et cases postales de tous les ménages et entreprises de la commune, même sur celles qui ont un autocollant « Pas de publicité ».

Vous ne l'avez pas reçu ? Veuillez en informer le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA, par le biais de l'adresse électronique distribution@ban.ch ou par téléphone au 032 753 51 60. Vous pouvez aussi le consulter ou le télécharger sur www.neuchatelville.ch. Merci de votre collaboration !

Suivez les guides !



La Nuit de Walpurgis au Jardin botanique

Fête d'origine païenne germanique, la nuit de Walpurgis est d'abord une célébration du retour des beaux jours. Les divinités de la fécondité revenaient dans les campagnes pour rétablir le cycle de la nature, accélérant le développement des plantes, source de nourriture et de bien-être. L'Eglise médiévale l'a assimilée au sabbat des sorcières, faisant entrer cette fête dans le monde des interdits.

Pour une célébration sage de cette ancienne tradition, venez découvrir ce samedi de 17h30 à 21h les collections de plantes du jardin magique du Jardin botanique, écouter des contes et déguster des plantes sauvages. La soirée est ouverte à toutes et à tous, dès 12 ans, mais les inscriptions obligatoires par mail à jardinbotanique.neuchatel@ne.ch Prix: 30 francs. ●

→ **Jardin botanique**

Villa ouverte ouverte de 10h à 18h
www.jbneuchatel.ch



Un documentaire sur la vie des femmes Sereer

Le Ciné-club des étudiant-e-s d'ethnographie présente «Reassemblage» (1982) de Trinh T. Minh-ha, un film tourné au Sénégal illustrant les habitations et la vie quotidienne des Sereer. Premier film de cette cinéaste américaine critique, le documentaire porte sur la vie des femmes du village. Tourné en 16 mm, il remet en question les conventions du documentaire ethnographique en explorant des moyens expérimentaux de représenter la culture indigène. Montage d'images fugitives, de sons et de musiques, il ne comporte aucune narration. Les déclarations occasionnelles de la cinéaste n'attribuent pas de sens aux scènes, laissant l'interprétation aux spectateurs. Projection gratuite ce jeudi à 20h15 au Musée d'ethnographie. ●

→ **Musée d'ethnographie**

Ouvert du mardi au dimanche, de 10h à 17h
www.men.ch



Démonstration publique des automates

Comme chaque premier dimanche du mois, les trois automates Jaquet-Droz, joyaux des collections du Musée d'art et d'histoire, s'animeront lors d'une démonstration publique. Premier de la série, l'Ecrivain est aussi le plus compliqué de ces trois androïdes réalisés entre 1768 et 1774: programmable, il peut écrire n'importe quel texte de quarante signes sur quatre lignes. Son pendant visuel est le Dessinateur, qui peut exécuter quatre dessins différents. La Musicienne, quant à elle, joue cinq mélodies sur un orgue.

Les démonstrations se tiendront le dimanche 1^{er} mai à 14h, 15h et 16h dans la nouvelle salle dédiée aux automates, au cœur de l'exposition «Mouvements». ●

→ **Musée d'art et d'histoire**

Ouvert du mardi au dimanche, de 11h à 18h
www.mahn@ne.ch

LATÉNIUM, PARC ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

Noé Cotter, errances dans les méandres du temps

Jusqu'au 22 octobre, les publics du Laténium, ainsi que les promeneurs et promeneuses, peuvent admirer le travail du photographe Noé Cotter dans le parc archéologique. L'exposition nous conduit sur des lieux que l'artiste côtoie depuis son enfance. Son exploration nous mène des profondeurs du lac de Neuchâtel aux cavités des gorges de l'Areuse.

Poursuivant le dialogue avec des artistes, le Laténium entend ainsi multiplier les regards sur l'archéologie. Ces échanges visent à rendre compte de notre rapport au passé à travers des prismes différents. L'émotion ressentie face à des vestiges archéologiques participe à la construction de nos récits collectifs. Dans le travail de Noé Cotter, la contemplation de ces lieux produit une sensation d'exotisme qui vient questionner nos géographies intimes. Des visites commentées, une balade dans les gorges de l'Areuse et un atelier photographique accompagnent l'exposition. ●

→ www.latenium.ch



MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Chasseur de papillon, le destructeur des mondes

En 1838, M. Couleru de la Neuveville écrit au Muséum pour demander quelques centaines d'épingles, en argumentant: «... n'oubliez pas le vieux chasseur, il tomberait dans le découragement. Alors papillons et chenilles seraient bien en sûreté. Ce serait cependant dommage, ils sont mieux placés dans une belle collection que de périr sous un buisson dévoré par les fourmis ou les araignées». Il a en effet sa propre conception de la biodiversité et de sa conservation: «... quand je trouve une espèce qui n'est pas commune, je cherche partout jusqu'à ce que j'en aie atteint le plus grand nombre possible». Et de terminer, hyperbolique dans ses salutations: «... je me recommande à votre bonté pour que le grand exterminateur ne reste pas les bras croisés.» Désormais la chasse aux papillons est passée de mode et les récolteurs d'insectes les collectent pour mieux les connaître et les protéger — ou s'en protéger, s'ils entrent comme M. Couleru dans la catégorie des ravageurs. ●

→ www.museum-neuchatel.ch



TÉLÉVISION LE JEUNE NEUCHÂTELOIS LORIS POURSUIT L'AVENTURE DE *THE VOICE*

« C'est la chance d'une vie ! »

Le jeune artiste neuchâtelois Loris, tout juste 18 ans, poursuit l'aventure de «The Voice». Ce samedi soir, il sera sur TF1 pour une «cross battle» qui tiendra en haleine les Neuchâteloises et Neuchâtelois devant leur télévision. Interview.

N+ Loris, la plupart des Neuchâtelois vous ont découvert ces dernières semaines à la télévision. La chanson et vous, cela a démarré il y a longtemps ?

LORIS Tout est arrivé très vite, en à peine plus d'une année. J'étais à fond dans mon apprentissage (réd.: d'horticulteur paysagiste), mais j'avais de plus en plus envie d'écrire, d'aligner des mots, au début le rap m'attirait beaucoup. J'ai réalisé un clip, qui est sorti en 2021, et j'ai ensuite eu la possibilité de participer à un concours, le Tremplin Suisse, que j'ai remporté. C'était ma toute première scène... Trois jours plus tard, la production de «The Voice» m'appelait. Et si je n'ai pas réalisé tout de suite ce qui m'arrivait, j'ai quand même compris que c'était la chance d'une vie!

A quelques jours de votre «cross battle», quel regard portez-vous sur cette compétition et sur votre parcours ?

J'ai tout de suite adoré. Evidemment qu'après ma première prestation, sur laquelle aucun coach ne s'est d'abord retourné, je me suis dit que c'était fini, un beau rêve terminé. Mais depuis que ma bonne fée Nolwenn Leroy m'a remis dans la compétition, «The Voice» fait partie intégrante de ma vie et ce n'est que du bonheur!

Vous avez impressionné les coaches, et certainement aussi les téléspectateurs, par la puissance de votre voix, alors que vous étiez plutôt rappeur. C'était une surprise pour vous aussi ?

Avant ma prestation au Tremplin Suisse, je n'avais jamais vraiment chanté, mais c'est venu assez naturellement. Un de mes amis, Vilo, un chanteur neuchâtelois lui aussi, avait remarqué ma voix et m'avait dit que je pourrais faire autre chose que du rap. J'ai pris quelques cours, pour poser les bases, et depuis je progresse jour après jour...

Nolwenn Leroy, et maintenant Marc Lavoine: est-ce que ces stars de la chanson sont vraiment présentes pour vous faire progresser, que vous apportent-elles au fil de la compétition ?

Bien sûr qu'elles sont présentes, évidemment en fonction de leurs engagements respectifs, mais Nolwenn, par exemple, m'a énormément fait gagner en confiance en moi — c'était mon point faible — et en détermination. Elle a démarré sa carrière avec la Star Academy: ce que je vis aujourd'hui, elle l'a vécu aussi, et elle m'a beaucoup appris. Plus globalement, les coaches, le staff, tout le monde a vraiment envie de nous faire progresser et de nous amener au meilleur dont nous sommes capables, tout en tenant compte aussi de



Loris a réalisé jusqu'ici un superbe parcours à The Voice. MARWAN MOUSSA BUREAU 233 ITV TF1

notre personnalité et de nos envies. L'ambiance entre les talents est vraiment conviviale, nous sommes des amis bien plus que des concurrents et je suis certain que quelle que soit la suite du concours, j'aurai noué des amitiés pour la vie.

Pourquoi avoir choisi de rejoindre l'équipe de Marc Lavoine à l'issue de votre «battle» gagnante ?

Il m'a touché par sa sensibilité, et son honnêteté à mon égard dès les auditions à l'aveugle. Après Nolwenn qui m'a permis de saisir ma chance, et à qui j'ai pu prouver que j'avais ma place dans The Voice, j'ai envie dans l'équipe de Marc Lavoine de progresser encore, et surtout de profiter de chaque minute!

La notoriété, les interviews, la visibilité, ce n'est pas trop difficile à gérer ?

Au contraire! Je ne considère pas du tout comme un effort de devoir répondre aux journalistes ou aux fans. Au contraire: je suis touché par tous les messages reçus, qui viennent de Neuchâtel, de Suisse romande, et de plus loin. Parfois, on m'in-

terpelle dans la rue et cela me fait très plaisir. Je m'étais promis de répondre à chaque message, mais je pense que je n'y arriverai plus, tant il y en a. Mais je remercie tous mes amis, ma famille — mon frère est d'ailleurs venu me rendre une visite surprise à Paris —, tous ceux qui me soutiennent et m'encouragent depuis ces dernières semaines, cela fait vraiment chaud au cœur!

La musique, maintenant c'est 100% de votre temps ?

Oui, j'ai mis mon apprentissage entre parenthèses pour me consacrer à 100% à la musique. Vous savez, il ne faut pas croire qu'on peut juste pousser la chansonnette dans sa douche et que ça suffit pour progresser... Là, c'est 8h à 10h de travail vocal par jour. Et je ne parle pas encore de l'écriture des textes, de la composition des musiques... C'est un travail très exigeant, mais j'en mesure le résultat. Et je suis heureux de prouver qu'il est possible, pour des jeunes artistes suisses ou neuchâtelois, de percer sur une grande télévision française. Nous avons de vrais talents dans notre région! ● FK

Si vous avez raté le début

Il a grandi entre le Val-de-Ruz, Peseux et Neuchâtel: Loris, 18 ans depuis le 19 avril, est en compétition dans The Voice depuis son passage aux auditions à l'aveugle, à mi-février. Pourtant, les quatre coaches (les chanteurs Florent Pagny, Amel Bent, Vianney et Marc Lavoine) ne se sont pas retournés sur sa première prestation. Mais la «coach secrète» de l'édition 2022, Nolwenn Leroy, n'a pas voulu laisser filer le Neuchâtelois: elle l'a sauvé en lui permettant de rester dans l'aventure. La deuxième étape, le 9 avril, a opposé en «battle» Loris à Léo, de Montpellier. Les deux jeunes gens se sont départagés sur la chanson «Derrière le brouillard», de Grand Corps Malade et Louane, et Loris l'a emporté. Trois coaches ont alors «buzzé» pour qu'il rejoigne leur équipe. Loris a choisi celle de Marc Lavoine.

Et, ce samedi 30 avril, il sera au rendez-vous des «cross battles», en duel avec un autre artiste. C'est le public, présent en studio mais toujours en différé, qui décidera si Loris continue sa belle aventure. Et si on ne parle de lui que par son prénom, c'est parce que c'est la coutume à The Voice, ainsi que pour assurer une certaine discrétion aux familles. On croise les doigts? ●